

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire 2 octobre 2018

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 2 octobre 2018, à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : Mme Lyna Bouchard
 Mme Sonia Gauthier
 Mme Édith Lalancette
 M. André Côté
 Mme Louise de Launière

Est absent : M. André Boillat

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen est présent à la rencontre

**Résolution no
4061-10-18**

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 septembre 2018

1. Comptabilité

1.1. Ratification des comptes

1.2. Comptes payés et à payer de septembre

1.3. Autorisation de paiements des heures de réunion de la directrice générale

2. Ressources humaines

2.1. Condition de travail directrice générale et secrétaire-trésorière

2.2. Condition de travail du Manœuvre aux travaux publics

2.3. Retraite Raphael Langevin

2.4. Formation de secourisme en milieu de travail

2.5. Lettre de recommandation de Me Pierre Hébert suite au conflit d'intérêt non déclaré

3. CDE

3.1. Relais de motoneige

3.1.1. Travaux Chalet des loisirs en prévision de l'hiver

3.1.2. Embauche de personnel saison hivernale

3.1.3. Besoin administratif du CDE

4. Suivi plan d'intervention du Ministère des transports

5. Programme PRIMEAU – Installation enregistreur

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions

8. Levé de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME Louise de Launière

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

**Résolution no
4062-10-18**

Adoption du procès-verbal de la session du 10 septembre 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 17 septembre 2018, la copie du procès-verbal de la session du 10 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 10 septembre 2018.

Comptabilité

**Résolution no
4063-10-18**

Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la liste des comptes de septembre 2018 à payer au montant de 2 260.22\$ et celle des comptes déjà payés au montant de 3 432.39\$ incluant les salaires nets de 2 673.55\$ soient acceptées telles que rédigées.

**Résolution no
4064-10-18**

Entériner le chèque no 1047

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette entérine le chèque no 1047 au montant de 694.16\$ pour une facture datant du mois de mai pour la mise en forme du rang St-Joseph.

**Résolution no
4065-10-18**

Entériner le chèque no 1058

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette entérine le chèque no 1058 au montant de 331.59\$ pour une facture datant du mois de juin pour l'affichage du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal Nouvelles Hebdo.

**Résolution no
4066-10-18**

Autorisation de paiement des heures de réunion de la directrice générale

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé le rapport de ses heures de réunion pour approbation dont 4 heures pour le mois de septembre;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal approuve la rémunération des 4 heures de réunion de la directrice générale pour le mois de septembre:

Ressources humaines

**Résolution no
4067-09-18**

Condition de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis sa démission mardi le 11 septembre après avoir considéré ses obligations familiales, ses conditions de travail actuels, son rôle et obligation auprès du conseil municipal et suite à son inconfort devant une situation de conflit d'intérêt non déclaré;

ATTENDU QUE la directrice générale a expliqué sa position au conseil municipal lors de la plénière du 17 septembre et considère la possibilité de rester en poste;

ATTENDU QUE la directrice générale demande une augmentation de salaire après avoir pris conscience de la charge de travail et responsabilité du poste depuis son embauche et demande une certaine flexibilité sur son horaire de travail les semaines de réunion afin d'accommoder sa situation familiale;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont dû considérer la démission et exigences de la directrice générale et ont eu une discussion sans la présence de la directrice générale lors de la plénière du 17 septembre;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a demandé un avis juridique auprès de Me Pierre Hébert afin d'éclaircir une situation de conflit d'intérêt devant l'inconfort de la directrice générale, du Maire et de plusieurs membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le taux horaire de la directrice générale est augmenté à 23,50\$ à partir du 2 octobre 2018;

QUE le taux horaire de la directrice générale sera ajusté annuellement en janvier selon le taux d'augmentation de salaire moyen du Québec;

QUE la directrice générale respect son horaire de travail de 30 heures semaine, mais que les semaines de réunion une certaine flexibilité sera toléré sur son horaire afin de faciliter sa vie familiale.

**Résolution no
4068-09-18**

Condition de travail du Manœuvre aux travaux publics

ATTENDU QUE Christian Lavoie occupe le poste de manœuvre aux travaux publics depuis lundi le 17 septembre et que le taux de remboursement de kilométrage n'avait pas été discuté lors de son embauche;

ATTENDU QUE la directrice générale a effectué quelques recherches afin de valider le taux actuel remboursé par la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette soit de 0.42\$ / km;

ATTENDU QUE la plupart des municipalité environnantes utilisent le taux mensuel émis par la MRC selon le prix de l'essence courant et ajoutent 0.12\$ / km sur les routes de gravier,

ATTENDU QUE le taux raisonnable suggéré par le Gouvernement du Canada dans la province de Québec est de 0.55\$ / km sur tous les types de routes;

ATTENDU QUE le manœuvre aux travaux publics ressent une certaine insécurité par rapport à son augmentation salariale annuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette ajuste le taux de remboursement de kilométrage à 0.55\$ / km pour la fin de l'année 2018 et que la possibilité d'acquérir un camion soit étudiée pour la prochaine année;

QUE le taux horaire du manœuvre aux travaux publics sera ajusté annuellement en janvier selon le taux d'augmentation de salaire moyen du Québec.

**Résolution no
4069-10-18**

Départ à la retraite de Raphael Langevein

ATTENDU QUE M. Raphael Langevin a travaillé pour la municipalité plus de 15 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise un montant de 150 \$ à la directrice générale pour l'achat d'un cadeau de départ à la retraite pour M. Raphael Langevin;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à organiser un 5 à 7 en novembre pour souligner le travail de M. Langevin auquel la famille de celui-ci, les membres du conseil municipal et leur conjoint seront invités.

**Résolution no
4070-10-18**

Formation de secouriste en milieu de travail

ATTENDU QUE la directrice générale a rencontré Mme Marlen Laliberté afin de mettre à jour le dossier de *Santé et sécurité en milieu de travail* de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'employeur doit assurer la présence d'un employé secouriste dans son établissement en tout temps sur les heures de travail;

II EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la directrice générale et le manœuvre aux travaux publics suivent une formation de secouriste en milieu de travail le 31 octobre et 1^{er} novembre prochain.

**Résolution no
4071-10-18**

Avis juridique et recommandation de Me Pierre Hébert suite au conflit d'intérêt

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont tous reçus et lus l'avis juridique de Me Pierre Hébert suite à la dénonciation de conflits d'intérêts non déclarés pour le dossier de raccordement de sentier VHR et de l'implication de Mme Lyna Bouchard dans ce dossier;

ATTENDU QUE Me Pierre Hébert est disposé à venir expliquer clairement l'avis émis aux membres du conseil si tel est le besoin;

II EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE la directrice générale organise une rencontre avec Me Pierre Hébert et les membres du conseil municipal afin d'avoir une meilleure compréhension sur les conflits d'intérêts, d'éclaircir l'avis juridique du 28 septembre visant le dossier du raccordement de sentier VHR et d'éviter que des situations semblables se reproduisent au sein du conseil municipal dans le futur.

Que la décision pour la suite des procédures légales suite à un conflits d'intérêt non déclaré soie prise après la rencontre avec Me Hébert.

**Résolution no
4072-10-18**

Travaux au Chalet des loisirs

ATTENDU QUE la saison de motoneige arrive prochainement et que le conseil municipal a décidé d'opéré le relais de motoneige pour la saison 2019;

ATTENDU QUE le plafond du chalet des loisir devra être isolé avant l'hiver pour éviter des coûts de chauffage élevés et perte de chaleur. Le coût estimé par le manœuvre aux travaux publics pour l'achat des matériaux est de 2 005.37\$ avant taxes ;

ATTENDU QUE le mur démantelé pour le Festival du Bûcheron devra être refait pour l'usage du Relais de motoneige. Le coût estimé par le manœuvre aux travaux publics pour l'achat des matériaux est d'environ 500.00\$ avant taxes;

II EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le manœuvre aux travaux publics effectue les travaux nécessaires pour l'isolation du plafond du chalet des loisirs;

QUE le manœuvre aux travaux publics effectue les travaux nécessaires pour refaire le mur démantelé.

**Résolution no
4073-10-18**

Opération du Relais de motoneige

ATTENDU QUE du personnel devra être embauché pour les opérations du Relais de motoneige;

ATTENDU QUE Mme Rita de Launière et Julie Boisvert ont fait un excellent travail lors de la saison hivernale 2018 pour l'opération du Relais de motoneige;

ATTENDU QUE la première saison d'opération du relais de motoneige a été très formatrice et que plusieurs points devront être améliorés pour la prochaine saison;

ATTENDU QUE l'achat de matériel de cuisine et d'une caisse enregistreuse est nécessaire pour le bon fonctionnement du relais;

ATTENDU QUE certaines municipalités environnantes donnent à contrat les opérations des relais de motoneige;

II EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la directrice générale offre à Mme Rita de Launière et Julie Boisvert les postes occupés l'année précédente;

QUE les personnes ressources du relais de motoneige puissent faire l'achat d'accessoire de cuisine pour le bon fonctionnement du relais;

QUE la directrice générale compare les prix pour la réparation de la caisse défectueuse versus l'achat d'une caisse enregistreuse abordable.

**Résolution no
4074-10-18**

Comité de développement économique

ATTENDU QUE le comité de développement économique a un urgent besoin d'une personne ressource pour effectuer les tâches administratives de secrétariat et de comptabilité;

ATTENDU QUE la directrice générale pourrait avoir besoin de support administratif dans le futur;

ATTENDU QUE Notre P'tite Épicerie manque de bénévoles pour accomplir les tâches d'inventaires et couvrir les heures d'ouverture;

II EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la directrice générale affiche un poste d'une journée semaine afin de combler les tâches administratives du CDE, de la municipalité et certains besoins de Notre P'tite Épicerie.

Affaires nouvelles

**Résolution no
4075-10-18**

Soumission pour Audit des états financiers

ATTENDU QUE le contrat avec Sylvain Gravel CPA Inc. vient à échéance à la fin de l'année;

ATTENDU QUE selon le régime général concernant la passation des contrats municipaux émis par le MAMOT, la municipalité peut donner le contrat sans invitation ou demande externe;

ATTENDU QUE le conseil municipal est satisfait des services de M. Sylvain Gravel et que le prix de la soumission pour les 3 prochaines est raisonnable;

II EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la directrice générale confirme le renouvellement de services à M. Sylvain Gravel CPA pour la prochaine année financière.

**Résolution no
4076-10-18**

Bacs à fleur

ATTENDU QUE la saison estivale est terminée et que Mme Édith Lalancette a effectué le nettoyage automnal;

ATTENDU QUE les bacs à fleurs doivent être transportés à l'entrepôt municipal pour l'hiver

II EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la directrice générale demande à M. Claude Paquet de déplacer les bacs à fleur avec son tracteur.

Location de l'entrepôt municipal

M. André Côté souligne son intérêt de louer une partie de l'entrepôt municipal comme les 5 dernières années. Par souci de transparence, le conseil municipal demande à la directrice générale de s'informer si c'est cela est faisable cette année.

Affichage de Notre P'tite Épicerie

Une enseigne sera installée par le manœuvre aux travaux publics à l'entrée du bureau municipal pour afficher Notre P'tite Épicerie. Le coût de l'achat sera défrayé par les fonds de la ruralité.

Travaux communautaires

Un citoyen a fait la demande d'effectuer des travaux communautaires. La municipalité était déjà inscrite au programme. Le conseil municipal suggère que le citoyen travaille à Notre P'tite Épicerie et à la patinoire cet hiver. Le nombre d'heures, la date de début et de fin de travaux devraient être confirmés dans les prochaines semaines.

Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

**Résolution no
4077-10-18**

Levée de la rencontre

II EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt heure quarante minutes (20h40).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière